



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le  
30/03/2026

2026-011

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le **20 mars 2026**

**Nombre**

**de Conseillers :**

**en exercice -23-**

**présents 22**

**votants 23**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

**PRÉSENTS :** Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER  
Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoints ; Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. LACOUCHIE  
M. POUmeroULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERGERON, M. BERTOLLE  
Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, Mme MAY, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

**ABSENTS :** M. LACOUR

**Pouvoirs :** M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

## SEHV DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SECTEUR TERRITORIAL ENERGIES

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est un syndicat mixte à l'échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et dans la transition énergétique locale.

Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession.

Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques.

Engagé depuis 2006 dans la maîtrise de l'énergie, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne.

Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux afin d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, de promouvoir les énergies renouvelables, de sensibiliser les habitants de la Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques, et d'accompagner l'évolution des modes de vie.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur territorial Energies du SEHV.

Seul un représentant titulaire est à désigner.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 6.2 des statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne ;

**Considérant** la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants.

Affichée le  
20/03/2026

**SUITE DE LA DELIBERATION 2026-011  
SEHV DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SECTEUR  
TERRITORIAL ENERGIES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PROCÈDE** à l'élection du représentant de la commune au SEHV SECTEUR TERRITORIAL ENERGIES.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

**Nombre de suffrages exprimés : 23**

**Majorité absolue : 12**

**Est élu Jérôme LACOUR**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*



*Pour Copie conforme*

*Le 23 mars 2026*

*Le Maire,*

*Beatrice LE GUEN*

